
Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de 121'000 fr. destiné à financer le remplacement et la modernisation de l'éclairage des terrains sportifs de La Rive

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal soumet à votre autorité une demande de crédit d'engagement de 121'000 fr. pour procéder au remplacement et à la modernisation de l'éclairage du terrain principal et du terrain d'entraînement de La Rive.

2. Contexte

Depuis 2013, suite aux modifications des normes de l'Association Suisse de Football (ASF) en matière d'éclairage, des échanges ont lieu régulièrement avec le FC Cortaillod concernant l'éclairage du terrain de La Rive. Les installations actuelles datant de 1993 pour le terrain principal et 2003 pour le terrain d'entraînement, ne disposent plus de pièces de rechange, celles-ci n'étant plus disponibles chez les fabricants (fin de commercialisation en février 2027). Le stock d'ampoules acquis en prévision de la fin de la production diminue considérablement (Il reste 5 ampoules à ce jour). Les changements réguliers d'ampoules nécessitent à chaque fois la location d'une grue-nacelle. De plus, cet éclairage ne répond plus aux normes en vigueur. Sa mise en conformité est donc une priorité, non seulement pour garantir une utilisation optimale et sûre, mais aussi pour réduire les nuisances et réaliser des économies significatives grâce à des équipements plus performants et durables. Sans amélioration de la situation actuelle, le non-respect de ces exigences en matière d'éclairage pourrait entraîner une potentielle interdiction d'accueillir des compétitions. Le nouvel éclairage répondra aux normes de l'ASF pour la 2^e ligue régionale et interrégionale.

Ce projet s'inscrit en cohérence avec les importants travaux réalisés dans la Commune ces dernières années pour installer de l'éclairage intelligent LED dans les rues du village.

3. Projet

Suite à la consultation de la Commission financière, le Conseil communal propose de réaliser les travaux en deux phases. Dans un premier temps, le changement de l'éclairage du terrain principal sera réalisé. Les ampoules récupérées et le stock de secours actuel permettront de retarder la modification de l'éclairage existant sur le terrain d'entraînement. Lorsque ce stock sera épuisé, les travaux sur le terrain d'entraînement seront planifiés.

3.1. Le terrain principal A

Il est actuellement composé de 6 mâts en acier galvanisé d'une hauteur de 18 m. Un contrôle statique a été réalisé en mai 2025 qui ne révèle pas de problématique importante sur ceux-ci. Les mats peuvent être conservés moyennant quelques travaux mineurs. Il est prévu que le mât situé au nord-est soit remplacé par une antenne de téléphonie mobile sur lequel viendrait se fixer l'éclairage (Cf. fig. 1) ; ces travaux sont prévus en mai 2026. Actuellement, les 6 mats accueillent 3 têtes d'éclairage chacun (18 lampes au total). La puissance actuelle des lampes est de 2000 W.

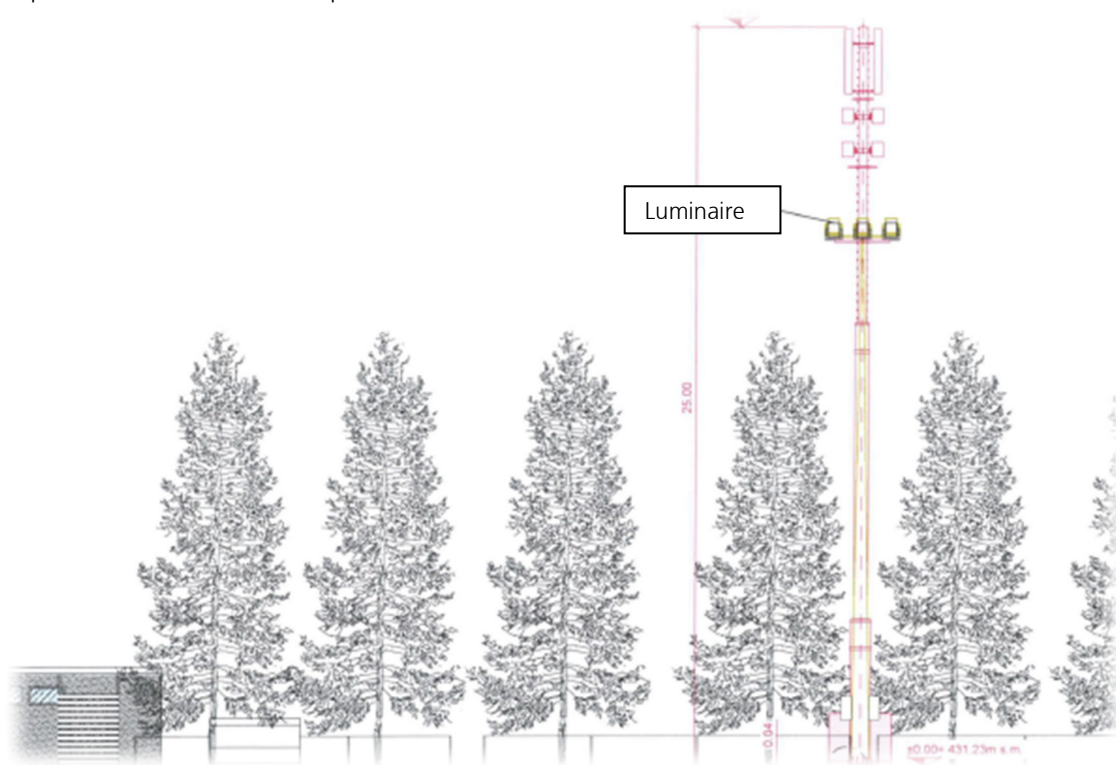


Figure 1

Par la suite, il est prévu d'installer au total 10 projecteurs LED (Cf. fig. 2) d'une puissance de 1400 W chacun.



Figure 2

3.2. Le terrain d'entraînement B

Il est équipé de 3 mâts en acier galvanisé qui accueillent 2 têtes d'éclairage chacun (6 lampes au total). Le contrôle statique réalisé ne révèle pas de problématique importante. Les mâts peuvent être conservés moyennant quelques travaux mineurs. La puissance actuelle des lampes est de 2000 W.

Par la suite, il est prévu d'installer au total 6 projecteurs LED (Cf. fig. 3) d'une puissance de 600 W chacun.



Figure 3

Ce changement de type d'éclairage permettra des économies d'électricité de plus de 60 %, soit environ 5'000 fr. par an selon le tableau ci-dessous :

Terrain principal	Watt	Nombre	Heures/an	Total en KWh	Prix du KWh	Total en Fr./an
Existant	2000	18	400	14400	0.35	5'040.00
Projet	1400	10	400	5600	0.35	1'960.00
Potentiel d'économies/an						3'080.00

Terrain d'entraînement	Watt	Nombre	Heures/an	Total en KWh	Prix du KWh	Total en Fr./an
Existant	2000	9	400	7200	0.35	2'520.00
Projet	600	6	400	1440	0.35	504.00
Potentiel d'économies/an						2'016.00

Total d'économies pour les 2 terrains

Fr. 5'096.00

En outre, la maintenance sera réduite puisque les lampes LED ont une durée de vie bien supérieure aux lampes actuelles. En principe, seul un nettoyage de l'éclairage tous les 2 ans sera nécessaire. En comparaison, ces dix dernières années, la maintenance de l'éclairage (matériel et main d'œuvre) des deux terrains a coûté 2'500 fr. par an.

Une subvention pour cette nouvelle installation d'éclairage pourra être demandée auprès de Lightbank (Led for foot) pour un montant total maximal de 3'500 fr.

4. Coût

La répartition des coûts est détaillée dans le tableau ci-dessous (montants TTC).

Libellé	Coûts [Fr.]
Nouveaux projecteurs terrain principal	65'000.-
Nouveaux projecteurs terrain d'entraînement	35'000.-
Total VITEOS	100'000.-
Travaux de génie civil	5'000.-
Contrôle stabilité mâts + contrôle structures porteuses	5'000.-
Total tiers	10'000.-
Total intermédiaire	110'000.-
Divers et imprévus 10 %	11'000.-
Total TTC	<u>121'000.-</u>

5. Impact sur la durabilité

5.1. Social

Le terrain de La Rive est un terrain d'entraînement qui permet à un grand nombre de jeunes du village de s'entraîner aussi bien à travers le FC Cortaillod que le CEP. Actuellement, environ 300 membres (juniors et seniors) du FC Cortaillod s'entraînent régulièrement à la Rive ainsi qu'une partie des athlètes du CEP (total 400 membres). Il est primordial de maintenir ces installations en bon état de fonctionnement, afin de conserver des sociétés dynamiques. Les cotisations assez basses de ces sociétés sportives permettent à toutes les bourses de pratiquer une activité sportive et favorisent une mixité sociale et l'apprentissage du vivre ensemble.

5.2. Economique

L'installation d'un nouvel éclairage permettra de diminuer de plus de 60 % la consommation électrique de l'éclairage des deux terrains de La Rive. Elle permettra également de limiter les interventions régulières pour les changements d'ampoules qui nécessitent la location d'une grue-nacelle pour chaque intervention.

5.3. Environnemental

Le changement de l'éclairage pour le terrain de La Rive et du terrain d'entraînement permettra une économie importante d'électricité. En outre, il sera possible de prévoir un éclairage conforme aux besoins, tels qu'un entraînement ou un match, tout en réduisant au maximum la pollution lumineuse et les nuisances aux abords.

6. Conclusion

Vu ce qui précède, le Conseil communal demande au Conseil général d'accorder le crédit d'engagement pour le remplacement et la modernisation de l'éclairage du terrain sportif de La Rive et du terrain d'entraînement en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortaillod, le 25 novembre 2025

Au nom du Conseil communal
La présidente Le chef du dicastère
Anneline Straubhaar Olivier Rochat

PROJET

Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit d'engagement de 121'000 fr. destiné à financer le remplacement et la modernisation de l'éclairage des terrains sportifs de La Rive

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 25 novembre 2025 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Entendu la Commission de la culture, des loisirs et des sports ;

Entendu la Commission des infrastructures et de l'énergie ;

Entendu la Commission financière ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

Article premier : Un crédit d'engagement de 121'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer le remplacement et la modernisation de l'éclairage des terrains sportifs de La Rive

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50600.18 du chapitre 34105 « Centre sportif La Rive » et amortie au taux de 5 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Cortaillod, le 11 décembre 2025

Au nom du Conseil général	
Le président	Le secrétaire
Michel Sansonnens	Etienne Matile